

Depuis 2020, la Ville a mis en place des dispositifs "Ville apaisée" avec notamment la mise en sens unique de certaines voies et des aménagements de sécurité visant à faciliter le stationnement et la circulation. Votre rue sera très prochainement mise en sens unique afin de contribuer à l'apaisement de la circulation.

À compter du 1^{er} septembre 2023, la circulation avenue Diderot sur le tronçon entre la rue Louis Braille et l'avenue du Bois Guimier s'effectuera en sens unique dans le sens de la rue Louis Braille vers l'avenue du Bois Guimier.

